

**Assemblée générale**

Distr. générale  
8 juin 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session**

Point 122 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001****Esquisse budgétaire proposée  
pour l'exercice biennal 2000-2001  
– Centre (CNUCED/OMC) du commerce international****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. L'Assemblée générale, dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998, a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international (CCI) décrites au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3).
2. Conformément à ces nouvelles dispositions, le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. Il contient le plan général du projet de budget du Centre pour la première année du prochain exercice biennal et une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour la deuxième année. Cette esquisse sera soumise simultanément à l'approbation du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
3. Conformément aux nouvelles dispositions, les prévisions de dépenses du CCI sont exprimées en francs suisses.

---

\* A/54/50.

## II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour financer le programme d'activité du Centre du commerce international au cours de l'exercice biennal 2000-2001

4. Le CCI est chargé d'exécuter les sous-programmes 9.6 et 9.7 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

5. Les estimations qui figurent dans l'esquisse budgétaire proposée représentent une augmentation de 1,4 %, en termes réels, par rapport aux crédits inscrits au budget actuel. Cette augmentation correspond au taux d'accroissement moyen prévu pour le titre IV (Coopération internationale pour le développement) dans l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/53/220, annexe).

6. L'augmentation proposée permettra de renforcer les activités du CCI visant à permettre au secteur commercial des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays à économie en transition, de mieux comprendre l'évolution du système commercial multilatéral et de mieux en tirer parti, afin d'éviter la marginalisation. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés, sur la base du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qui a été élaboré par la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le Fonds monétaire international, l'OMC et le Programme des Nations Unies pour le développement.

7. Le tableau ci-après donne une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2000-2001, exprimées en francs suisses :

	Budget approuvé 1998-1999	Variation du montant des ressources	Estimations préliminaires aux prix de 1998-1999	Estimations préliminaires aux taux de 2000-2001		Total pour l'exercice biennal
				2000	2001	
Ressources nécessaires	57 730,6	807,0	58 537,6	29 516,0	29 688,6	59 204,6
Moins recettes	670,0	–	810,0	405,0	405,0	810,0
Montant net à répartir entre l'ONU et l'OMC	57 060,6	–	57 727,6	29 111,0	29 283,6	58 394,6
Part de l'ONU	28 530,3	–	28 863,8	14 555,5	14 641,8	29 197,3

8. On estime à 29 516 000 francs suisses pour 2000 et à 29 688 600 francs suisses pour 2001 les ressources dont aura besoin le CCI, aux taux de 2000-2001. Le CCI devrait disposer chaque année d'un montant de 405 000 francs suisses correspondant à des recettes de diverses provenances. Sur cette base, la contribution annuelle de chaque organisation est estimée à 14 555 500 francs suisses pour 2000 et 14 641 800 francs suisses pour 2001.

9. Le projet de budget-programme du CCI pour l'exercice biennal 2000-2001 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC à l'automne 1999 sur la base des décisions qui auront été prises au sujet de la présente esquisse par l'Assemblée générale et par le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC.